



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences de la dévaluation de la livre libanaise pour les enseignants

Question écrite n° 33949

Texte de la question

Mme Amélia Lakrafi appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sur les conséquences de la dévaluation de la livre libanaise sur le niveau de ressources des enseignants de nationalité française recrutés en contrat local dans l'un des établissements d'enseignement français au Liban. Le pouvoir d'achat des intéressés a en effet été divisé par 5 sous les effets de la crise économique et du système bancaire que traverse le pays. À titre d'exemple, un salaire de fin de carrière d'un montant de 4 800 000 livres libanaises équivalait il y a encore quelques mois à 2 700 euros et n'en vaut à ce jour plus que 600. Cette situation est de nature à précariser durement ces enseignants qui ne disposent pas du statut plus protecteur de résident. Dans les années 90, une crise similaire au Liban avait donné lieu à la création d'une prime compensatoire exceptionnelle au profit des enseignants de nationalité française recrutés en contrat local. Au regard de ces éléments, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement s'agissant de la reconduction d'une telle prime pour faire face au contexte actuel.

Données clés

Auteur : [Mme Amélia Lakrafi](#)

Circonscription : Français établis hors de France (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33949

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2020](#), page 8156

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)